



Affaire suivie par :  
**Frédérique BODZEN**

20, rue du lycée  
97425 – LES AVIRONS  
Téléphone  
02 62 38 09 16

ce.9740045f@ac-reunion.fr

**La Proviseure adjointe  
aux  
Elèves de Terminales et à leurs responsables  
légaux**

**Objet : consignes pour votre inscription aux épreuves terminales du baccalauréat session 2026**

Madame, Monsieur,

Nous avons procédé à l'inscription de votre enfant aux épreuves terminales du baccalauréat **session 2026**. Afin de finaliser la procédure, nous vous invitons à bien vérifier les données indiquées ci-dessous sur la confirmation d'inscription.

**Pour toute rectification, il faudra barrer l'information erronée et corriger à côté en rouge.**

**Attention, confirmation d'inscription composée de deux feuilles RECTO-VERSO, merci de bien vérifier la totalité des documents.**

Il convient d'apporter un soin particulier sur :

**1/ Les données relatives à l'état civil :**

- Civilité, nom, prénom : **attention, ne pas remplir le « nom d'usage »** sauf si le ou la candidat(e) est marié(e) et qui souhaite que le nom du conjoint apparaisse
- Date et lieu de naissance

**Nous fournir une photocopie de la pièce d'identité valide du candidat pour toute demande de modifications.**

**2/ Les données relatives aux coordonnées (Adresse postale, mail, numéro) :**

**Vous rendre sur votre espace candidat sur cyclades (code donné l'année dernière) pour effectuer les changements vous-même de mail ou numéros de téléphone.** En cas de changement, il est important d'en informer également la vie scolaire pour mettre à jour votre dossier.

**3/ Compte cyclades : espace candidat**

- Vos codes vous ont été remis l'année dernière et devront être conservés également pour vos études supérieures ou pour passer des concours.
- En cas de perte de mot de passe : suivre la procédure « mot de passe oublié »
- En cas d'oubli de votre identifiant : voir le secrétariat de scolarité ou utiliser « prénom.nom »

**4/ Aménagements d'épreuve demandé au titre du handicap ou besoins particuliers :**

Barrer le NON et mettre **OUI (en rouge)** si vous souhaitez bénéficier d'aménagements au titre d'un handicap ou de besoins particuliers et **faire la demande en ligne via l'application INCLUSCOL sur l'espace Métice des responsables légaux.** Le service INCLUSCOL est ouvert depuis le 6 octobre 2025 et ferme le 17 novembre 2025. Aucune demande hors délai ne sera traitée. Les dates sont fermes et définitives.

Les aménagements de premières sont reconduits automatiquement pour l'année de terminales donc **pas de nouvelle saisie sauf si besoin d'aménagements complémentaires.** **Toutefois, bien vérifier sur la notification de Premières que la durée des aménagements est valable « 2 ans ».**

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à me contacter [Frederique.Bodzen@ac-reunion.fr](mailto:Frederique.Bodzen@ac-reunion.fr) ou 0262 38 29 72.

## 5/ Consentement pour la communication des résultats :

- Par défaut, position **OUI** : autorisation pour diffusion dans la presse et aux collectivités.
- Entourer le **NON** si vous ne souhaitez voir vos résultats dans la presse et sur internet. Ils ne seront pas transmis aux collectivités territoriales (potentiellement pas de récompenses des collectivités ni de reportage dans la presse pour les meilleurs bacheliers).

## 6/ Enseignements - Epreuves :

Bien vérifier **les spécialités suivies ainsi que les options** si vous en avez. Bien vérifier les informations remontées en première **dont les notes des épreuves anticipées**.

## 7/ CNED ou enseignements hors établissement (mutualisation) :

Le suivi au CNED ou autre lycée doit être identifié pour garantir la remontée du contrôle continu. Les notes et appréciations transmises par l'organisme sont **reportées chaque trimestre** sur les bulletins pour alimenter le **LSL**.

Point d'attention : si la moyenne n'est pas représentative (ex. devoirs CNED insuffisants), une **évaluation ponctuelle de remplacement** peut être organisée en **septembre**, avec impact possible sur la **délibération de juillet** et l'**obtention du diplôme**.

## 8/ EPS et demande d'inaptitude partielle ou totale :

Tous les candidats scolaires sont saisis « APTE » à l'épreuve d'EPS dans Cyclades. Ne pas modifier, seul les services académiques pourront le faire après la commission EPS en mai 2026.

**Pour toute inaptitude partielle ou totale, transmettre la demande au professeur d'EPS en utilisant le document officiel de l'Education Nationale.**

## 9/ Sportif de haut niveau :

**Public concerné** (au titre des textes nationaux) : listes ministérielles (élite, senior, relève, reconversion), espoirs, collectifs nationaux, sportifs en structure du projet fédéral, centres de formation/salariés, juges, arbitres, entraîneurs.

**Justificatif** : le statut SHN doit être justifié au moment de l'inscription (attestation officielle).

**Merci de nous fournir des pièces justificatives, à transmettre à votre professeur d'EPS au plus tard le 17 novembre 2025.**

## 10/ Obligation du service national :

Attestation de recensement ou certification de participation à la journée d'appel, **pièce obligatoire à fournir avant le 15 décembre 2025 à la vie scolaire.**

**Pour finir, ne pas oublier de dater et signer la confirmation d'inscription par « l'élève et UN de ses représentants légaux » si le candidat est mineur. Si le candidat est majeur, il date et signe lui-même sa confirmation.**

Le document est à ramener à la vie scolaire impérativement au plus tard le **vendredi 7 novembre 2025**.

**Important** : les confirmations d'inscription définitives devront être conservées, signées et vierges de toute rature au sein de l'établissement pendant un an. En cas de contestation ultérieure, **la confirmation datée et signée fait foi**.

**Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter par mail : [frederique.bodzen@ac-reunion.fr](mailto:frederique.bodzen@ac-reunion.fr)**

Vous remerciant de votre collaboration, veuillez, chers élèves et parents, agréer l'expression de nos meilleures salutations.

La Proviseure adjointe  
Frédérique BODZEN

